

Créances de la ci-devant municipalité de Rosemont

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 11 janvier 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Re LETTRE DE M. EMILE JOSEPH RÉCLAMANT UNE SOMME DE \$500 EN RAPPORT AVEC L'ANNEXION DE ROSEMONT.

Messieurs,

Une lettre de M. Emile Joseph, réclamant une somme de \$500 en rapport avec l'annexion de Rosemont, nous ayant été référée, nous avons l'honneur de faire rapport comme suit:

Le règlement No 353, à l'effet d'annexer une partie du territoire de la municipalité Rosemont à la Ville de Montréal (adopté le 15 janvier 1906), décrète que la Ville de Montréal assumera une part proportionnelle de la dette actuelle de la municipalité du Village de Rosemont, à savoir: la somme de \$500.

Comme ce règlement est en force depuis bientôt un an, nous sommes d'avis que la créance de Rosemont est valide, et que la Ville doit solder cette somme le plus tôt possible. En conséquence, le contenu de la lettre de M. Emile Joseph est bien fondé en réclamation de ladite somme de \$500, et la Ville est tenue au paiement de ladite somme.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en Chef de la Ville,
(Pour les Avocats de la Ville.)

Debts of the Ex-Municipality of Rosemont.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, January 11th, 1907.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Re LETTER FROM MR. EMILE JOSEPH ASKING TO BE PAID A SUM OF \$500 re ANNEXATION OF ROSEMONT.

Gentlemen,

A letter from Mr. Emile Joseph, asking to be paid a sum of \$500 re annexation of Rosemont, having been referred to us, we have the honor to report as follows:

By-law No. 353, to annex part of the territory of said municipality to the City of Montreal (adopted the 15th January 1906) enacts that the City of Montreal shall assume a proportional part of the present debt of the municipality of the village of Rosemont, to wit: the sum of \$500.

As this by-law has been in force for nearly one year, we are of opinion that the Rosemont claim is due, and that the City should pay said sum as soon as possible; consequently the contents of Mr. Joseph's letter claiming said sum of \$500, are well founded, and the City is bound to pay said sum.

We have the honor to be, Gentlemen, your most humble and obedient servant,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney.
(For the City Attorneys.)

DELIBERATIONS

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 10 janvier

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, White, Giroux, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

REQUETES, ETC.

1.—De M. D. McNicoll, vice-président de la Compagnie du Pacifique Canadien, informant la Commission qu'il a donné les instructions de placer immédiatement une barrière à chaque côté de la traverse de la rue Iberville.

Déposée aux archives.

2.—De la Compagnie du Pacifique Canadien, demandant l'effacement des lignes homologuées de la rue Sainte-Anne, (quartier St-Henri), entre l'avenue du Parc et la rue Halliwell.

Renvoyée à l'Inspecteur de la Ville, avec prière de faire rapport et plan.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est Résolu: Que l'Inspecteur de la Ville soit autorisé à engager M. E. Pelland, comme dessinateur, s'il en a besoin, sauf approbation du président

4.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est Résolu: Que l'Inspecteur de la Ville soit autorisé à préparer un mandat pour un montant de \$78.55, qui a été retenu sur le salaire de M. N. Cyr, durant l'année 1906. (M. l'échevin Lapointe dissident).

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 10th of January

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, White, Giroux, O'Connell and J. B. A. Martin.

PETITIONS, ETC.

1.—From Mc. D. McNicoll, vice-président of the C. P. R., informing the Committee he had ordered to be placed immediately, gates on each side of the railway crossing, on Iberville street.

Filed of record.

2.—From the C. P. R., asking that the homologated lines of St. Anne street, (St. Henry ward), between Park Avenue and Halliwell street be erased.

Referred to the City Surveyor for report and plan.

3.—On motion of Ald. Martin, it was Resolved: That the City Surveyor be authorized with the chairman, to engage Mr. E. Pelland as draughtsman, in case he needs him.

4.—On motion of Ald. Leclaire, it was Resolved: That the City Surveyor be authorized to prepare a warrant for the amount of \$78.55; said amount having been retained from Mr. N. Cyr's salary during 1906. (Ald. Lapointe dissenting).